L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 14 JANVIER 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
EDITEURS PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUPOUR,
E. DUVERGER, S. HARRY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN 14 JANVIER 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine à raison de 25 cents pour les six jours. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

A. Vinsin—Mathématiques statues, vases, grouppes, première année vente
J. A. J. Freyssenet—Meubles de choix, Marseille—Fabrication française
Hyde & Co—Bottes, souliers, brodequins—marchandises neuves

Affaires publiques.

Quoique le Congrès a voté pendant sa dernière session une loi qui supprime le traitement journalier des représentans et des délégués et le remplace par un salaire annuel de $1,000 qui sera du durée d'une session, nous pensons que le Congrès ne pourrait tout au plus que leur accorde la loi. Leur salaire individuelle a été, si nous ne nous trompons, fixée à trois mille ou trois mille quatre cents piastres, et en y ajoutant la somme pour ce qui payée pour leurs frais de voyage et retour, le total de leur salaire s'élève environ à mille piastres.

Nous n'avons pas, nous, de doutes pour les résultats. Ce n'est pas qu'une de quelques centaines de mille piastres ne supposons que le changement de salaire permette de la réduire, soit bien utile pour le trésor fédéral, mais les chiffres ne sont pas d'intérêt à produire. Ce qui s'appliquera aux affaires perdra moins de temps que par le passé. On ne voit pas à son marché à Washington, et ses mandataires du peuple, qui s'y plaisent sont bien d'être riches. Ils auront moins de peine à envoyer au capitole voulant le salaire attribué à leurs mandataires de voter en les lois nécessaires de ne pas rester chez eux.

Les occupations sérieuses qui s'élèvent dans les Chambres depuis les chambres ont été assez vives, passionnant l'opinion et produisant une agitation dans les esprits. Il n'est pas un danger réel pour que le Congrès ait quelque entre le Nord et le Sud, jamais plus vive que dans la session dernière. Les discussions sur la question de l'esclavage ont été plus vives et plus tiraillées hargneuses.

Nous ne disposons de se livrer à leur analyse, ni de rapporter intérêt personnel les orateurs les plus remarquables. Ce que l'on appelle la session durait seulement jusqu'à la fin d'août; cette année, il est probable que le Congrès s'ajournera à la fin de mai.

En attendant, le Congrès continue à s'occuper avec un certain intérêt des affaires de l'Amérique Centrale. La Chambre avait exprimé le désir de savoir si le gouvernement des Etats-Unis n'était pas de plaint de l'expédition du Nicaragua et de la violation de territoire par le Walker. Le secrétaire d'Etat répondit qu'aucune plainte ne lui avait été transmise, mais que M. Yrissari, le ministre du Nicaragua, avait remercié le président de son attitude en faveur du parti actuel.

M. Yrissari a envoyé à la Chambre la lettre suivante, qui déclare que le gouvernement du Nicaragua ne pourrait pas, dans le même intérêt qu'il a, de l'Américain ne saurait pas les Etats-Unis. Il prie le président de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour empêcher que les expéditions du Walker ne se fassent dans les ports du Nicaragua.

Les Sénateurs ont adopté une résolution qui tendait à ne pas publier les documents relatifs à la guerre de Mormons. Ils ont refusé de publier les documents relatifs à la guerre de Mormons. Ils ont refusé de publier les documents relatifs à la guerre de Mormons. Ils ont refusé de publier les documents relatifs à la guerre de Mormons.

Le Sénat a adopté la résolution qui étend et définit les pouvoirs du président à l'égard des officiers en retraite.

M. Brown a annoncé qu'il a l'intention de proposer un amendement à la résolution sur la médaille à présenter au commodore Paulding. Cet amendement sera ainsi conçu: "Que le Congrès est surpris de l'arrestation de Walker et autres, et qu'il est d'opinion que cette arrestation est une violation de la souveraineté du Nicaragua, et condamne conséquemment la conduite de Paulding." Puis, le Sénat s'est ajourné.

La Chambre a délibéré sur l'arrestation de Walker et les affaires de l'Amérique, et s'est ensuite ajournée.

WASHINGTON.

Washington, 13—La Société nationale d'agriculture a ouvert sa sixième assemblée annuelle. Vingt quatre Etats et territoires y sont représentés. Les délibérations sont intéressantes et importantes. Le président Wilder a décliné une réélection.

KANSAS.

St Louis, 13—Le message du gouverneur Denver à la législature du Kansas attribue les animosités et les opinions violentes, plutôt à des sentimens personnels qu'à des sentimens politiques, et demande que le Kansas soit l'émule des Nebraskains, pour l'heureuse.

MARCHÉS.

St Louis, 13—Farine, $3 70; blé, languissant; maïs, de 35 1/2 à 39; avoine, 40 1/2, 41 1/2.

New-York, même date—Coton, en hausse de 1/2; Uplands 10; Farine du Sud, de 4 50 à 4 90; blé rouge, du Sud, de 1 12 à 1 20; blé blanc, de 1 18 à 1 30; maïs, très lourd; mess porc, à 14 75 et 15; café, ferme.

Cincinnati, 13—Farine, 3 75, whiskey, 13; porc, lourd, à 14 50; mess porc, 11 50; lard, de 7 1/2 à 7 3/4; porc en grenier, en baisse; avoine 35; orge, de 50 à 62; blé, de 70 à 80.

PASSAGES.

Vicksburg, 13—Passaient, descendant: à 4 heures, dans l'après-midi d'hier, le Tennessee Belle et le Cincinnati, avec 7 bessres de David Gibson, à 11 heures, dans la nuit, l'Antelope, et ce matin, à 5 heures, le Lewis Wirthemer.

RIVIÈRES—St Louis, 13—Le Mississipi a 6 pieds et demi à Cairo et monte.

Louisville, 13—Six pieds deux pouces d'eau aux chutes. La rivière monte.

CHRONIQUE LOCALE.

Succession McDonough.

Legs de cent mille piastres à Penia.

La Cour Suprême a rendu mardi un décret important dans l'affaire de la succession McDonough. Elle a condamné les villes de la Nlle-Orléans et de Baltimore, les légataires universelles de feu McDonough, à payer une somme de cent mille piastres à M. Francis Penia, en vertu du gage suivant dont était muni ce dernier.

"Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1848.

"Quatre ans après ma mort, j'autorise mon exécuteur, et je le lui ordonne, à payer à Francis Penia cent mille piastres.

"JOHN McDONOUGH."

La cour a considéré ce document comme un acte de dernière volonté, car l'ordre qu'il renferme ne devait être mis à exécution que plusieurs années après la mort du signataire. Celui-ci, par l'écrit confié à Penia, disposa d'une certaine somme d'argent; il en disposa au profit d'une personne qu'il nomme. M. Penia est dit un légataire. Ce soit en outre ses exécuteurs testamentaires que M. McDonough chargé d'acquitter le legs. La médaille a